



COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage (COFIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio »
du 20 janvier 2015 à Lunel

Objet : Mise en œuvre du DOCOB année 2014 et perspectives 2015

1) Discours introductifs.....	3
2) Ordre du jour.....	3
3) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2014 et perspectives 2015.....	4
4) Zoom sur le partenariat mis en place dans le cadre du suivi des roselières de l'étang de l'Or	5
5) Zoom sur l'inventaire de la Diane sur les marges de l'étang de l'Or	5
6) Point sur les financements et nouvelle programmation des fonds européens	5
7) Relevé de décisions.....	6

Liste des participants

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée - Excusée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Représentée par M. BOURREL Yvon
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Représentée par M. DIEULEFES Hervé
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger
Commune de la Grande-Motte	Non représentée
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René, Président du COFIL Natura 2000
Commune de Lunel	Non représentée
Commune de Lunel-Viel	Représentée par M. FENOY Fabrice
Commune de Marsillargues	Représentée par M. GENNAI Angelo
Commune de Mauguio	Représentée par M. BOURREL Yvon
Commune de Mudaison	Non représentée
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée - Excusée
Commune de St-Just	Représentée par M. DIEULEFES Hervé
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Non représentée - Excusée
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Représenté par M. DESMARET Yves
Entente interdépartementale pour la démostriction du Languedoc-Roussillon	Non représentée
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée - Excusée
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux	Non représenté
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la	Représenté par M. BONTON Nicolas

Camargue gardoise

Collège des usagers

ASA de Marsillargues	Non représentée
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Non représentée
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Non représentée
Association Méridionalis	Non représentée
Association" Grande-Motte Environnement "	Représentée par Mme PEBRET Marie-Thérèse, Présidente
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté, excusé
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Non représentée, excusée
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Représentée par M. CORNEE Christian
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Non représenté, excusé
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon	Représenté par M. CRAMM Patrice
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Non représentée, excusée
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Représentée par M. DAUMAS Jean-Jacques
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Non représentés

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée. Excusée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté. Excusé
DDTM de l'Hérault	Représentée par Mme VERNISSE Laurence & Mme ELALOUF Zelda
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée. Excusée
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	-
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée
DREAL Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée
IFREMER	Non représenté – Excusé
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Non représenté
Préfecture de l'Hérault	Représentée par Mme ELALOUF Zelda

Experts

CRAMM Patrice	Présent
LAURET Michel	Absent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Absent

Autres participants

ALEXANDRE Muriel	Département de l'Hérault / SGTE PBCM
BORNEMAN Danièle	Association Amis et riverains du Ponant
BOYCE Magali	Pôle relais Lagunes – CEN L-R
CASES Ludovic	Symbo
CHABALLIER Claude	Manadier
CHASSING Philippe	Gestionnaire Marais de la Fossette
FESQUET Jannick	Piégeur agréé, St-Nazaire-de-Pézan
FUSTER Jonathan	Communauté d'agglomération Pays de l'Or
GILLIOZ Lucie	Fédération régionale des chasseurs LR
GUERRERO Roland	Pêcheur
LAFON Jean	Manadier
LEBLEVEC Nadine	Association des cabaniers du Salaison

LE POMMELET Eve
MAJUREL Rodolphe
MARTIN Eric
MOLLE Jean-Pierre
MOLTO Jérôme
NADER Sabine
PAULIN Joël
PRADES Jean-Michel
RASCOL Patrice
ROUQUETTE Vincent
VAZZOLER Nathalie

Chargée de mission Natura 2000, Symbo
Département de l'Hérault
SIATEO
ASPRI Palavas
Communauté d'agglomération Pays de l'Or
Association Grande-Motte Environnement
Manadier, Lansargues
ASPRI Palavas
Société de chasse de Marsillargues
Manadier
Symbo

1) Discours introductifs

M. BARRAL, en sa qualité de Président du Symbo introduit la séance en adressant ses meilleurs vœux à l'assistance et en rappelant l'objet de la réunion. Il s'agit de faire le bilan de la 6ème année d'animation de la mise en œuvre du Document d'objectifs des sites Natura 2000 de l'étang de l'Or et de dresser des perspectives pour 2015.

Il poursuit en précisant que 2015 verra aussi la signature du second contrat de bassin de l'Or, qui constitue un programme de territoire ambitieux vers la reconquête de nos milieux aquatiques et la préservation des ressources en eau... Au passage, il rappelle la tenue du premier COPIL officiel du Contrat de bassin le 3 février prochain dans le même lieu.

Enfin, il tient à rendre hommage à Mme Laurence VERNISSE qui quitte prochainement son poste de chargée de mission Natura 2000 à la DDTM de l'Hérault. Présente dès l'élaboration du DOCOB, et durant 6 ans de mise en œuvre du DOCOB, elle a participé en particulier à l'émergence des nombreux contrats Natura 2000 qui ont permis des opérations concrètes sur le terrain. Qu'elle soit ici remerciée pour son appui et sa disponibilité sans faille. Il cède la parole à M. CHALOT, Président du COPIL Natura 2000.

M. CHALOT rappelle que le Document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » est en phase de mise en œuvre depuis 2009. Animée par le Symbo, elle a permis déjà un certain nombre de réalisations, nombreux travaux de restauration de milieux naturels, diverses études, et également des opérations de lutte contre les espèces invasives.

Malgré un contexte budgétaire tendu, notamment avec la difficile mise en place de la nouvelle programmation (2014-2020) des fonds européens, il espère que la démarche Natura 2000 conservera son caractère exemplaire, une démarche locale concertée, dotée de moyens à la hauteur de ses ambitions.

Il précise que la mise en œuvre des actions du DOCOB est l'affaire de tous, c'est pourquoi il est proposé lors de cette séance l'intervention de diverses personnes représentant des organismes, associations ou collectivités portant des opérations y concourant.

Souhaitant laisser la place aux exposés techniques, il rappelle l'ordre du jour.

2) Ordre du jour

- Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2014 et perspectives 2015 par Eve Le Pommelet (Symbo)
- Zoom sur le partenariat mis en place dans le cadre du suivi des roselières de l'étang de l'Or par Lucie Gillioz (Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon)
- Zoom sur l'inventaire de la Diane sur les marges de l'étang de l'Or par Jérôme Molto (Communauté d'agglomération Pays de l'Or).
- Point sur les financements et nouvelle programmation des fonds européens par Laurence Vernisse (DDTM de l'Hérault)

3) Point sur la mise en œuvre du DOCOB année 2014 et perspectives 2015

Cf. diaporama annexé

Animation et mise en œuvre du DOCOB année 2014

L'animation du DOCOB est co financée par le Ministère de l'Ecologie et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail. Celui-ci s'est décliné sur l'année 2014 sur six principales missions :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (33 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (14 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (28 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (1 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (10 % temps d'animation)
6. Suivi des roselières (15 % temps d'animation)

Le détail des réalisations et des résultats est présenté dans le rapport d'activités disponible auprès du Symbo.

M. CORNEE souhaite réagir au sujet de l'activité de paddle, à laquelle Mme LE POMMELET a fait référence dans le cadre de sa mission de veille environnementale. Il précise que cette activité est en plein essor et qu'elle s'organise peu à peu. Non impactante, il ne s'agit donc pas de « diaboliser » cette activité, qui représente un poids économique certain.

M. BOURREL confirme qu'effectivement il existe une forte demande, et que cette activité s'organise notamment en lien avec les offices de tourisme.

Mme LE POMMELET répond qu'elle ne « diabolise » pas ce sport mais qu'il est de son rôle d'alerter sur les enjeux locaux lorsque des projets de circuit émergent. Car même si ce sport peut être considéré comme non impactant sur la lagune car non motorisé, il peut générer du dérangement vis-à-vis de certaines espèces, notamment les oiseaux en période de reproduction. De plus, il convient également d'alerter les porteurs de projets sur les risques – certains secteurs de l'étang de l'Or sont dangereux – ou sur les autorisations préalables notamment pour traverser le canal du Rhône à Sète, propriété de VNF.

Perspectives 2015

Au-delà des missions classiques (appui à la contractualisation, information-sensibilisation, veille environnementale), **il est proposé d'accentuer l'animation de la concertation autour de la gestion de l'étang de l'Or – action [AN103b] du DOCOB.** Suite à une préoccupation grandissante des acteurs locaux au sujet de la salinisation de l'étang de l'Or et de ses marges, il est proposé au COPIL :

- Que le COPIL Natura 2000 élargi constitue une commission thématique « Lagune – zones humides » qui en lien avec la mise en œuvre du Contrat de Bassin et de la démarche Natura 2000 mène une réflexion sur la gestion concertée de l'étang et de ses zones humides périphériques
- Que plusieurs réunions de travail soient organisées dans ce sens en 2015 dont l'objectif serait de mettre à plat les objectifs de gestion, les problèmes soulevés, les solutions envisagées, les connaissances à acquérir...

M. GANIBENC pense qu'il est difficile de travailler au sein d'une instance regroupant près de 40 personnes. Il propose que cette concertation se fasse dans le cadre de groupes de travail.

Mme LE POMMELET propose de « réactiver » les différents groupes de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du DOCOB Natura 2000. Elle précise toutefois qu'il est important que les différents usagers partagent leur vision. De même il sera intéressant d'avoir les avis des scientifiques sur les propositions des groupes de travail.

4) **Zoom sur le partenariat mis en place dans le cadre du suivi des roselières de l'étang de l'Or**

Cf. diaporama annexé

M. LAFON demande quel est le taux de salinité à la réserve de St-Marcel.

Mme GILLIOZ précise qu'il est aux alentours de 5 g/l.

M. CASES précise que le taux de salinité de la roselière de St-Marcel fait partie des plus bas observés à l'échelle des marges de l'étang de l'Or.

5) **Zoom sur l'inventaire de la Diane sur les marges de l'étang de l'Or**

Cf. diaporama annexé

Suite à la présentation, Mme LE POMMELET précise le contexte d'élaboration de la plaquette de sensibilisation sur la Diane menée avec le Conseil général de l'Hérault. Depuis plusieurs années, le Conseil général adapte ses pratiques de fauche de bords de route en faveur de la biodiversité, et en particulier de la Diane notamment sur la plaine de Marsillargues. Plusieurs rencontres avec les services des routes ont eu lieu sur le sujet cette année. Il en ressorti, entre autres, que les usagers de la route ne comprenaient pas toujours le retard de fauche appliqué, et un réel besoin de disposer de documents de sensibilisation se faisait sentir. Cette plaquette pourra servir également à sensibiliser la profession agricole sur des pratiques de gestion des fossés ou bords de parcelles, compatibles avec le maintien de cette espèce.

6) **Point sur les financements et nouvelle programmation des fonds européens**

Cf. diaporama annexé

Discussion

M. BARRAL demande si le risque de ne pas avoir de financement en 2015 est réel.

M. GANIBENC s'interroge à son tour sur le devenir des projets de contrats Natura 2000 déjà déposés auprès des services instructeurs et toujours en attente de financement.

Mme VERNISSE informa l'assistance qu'une enveloppe dont le montant est inconnu pourra être débloquée prochainement. Elle va donc solliciter les animateurs Natura 2000 pour connaître leur besoin. Il sera nécessaire de prioriser les demandes car cette première enveloppe ne sera pas extensible. Les contrats prioritaires seront les dossiers déposés en 2014 qui n'ont pu être instruits par manque de crédit notamment le contrat concernant la pointe du Salaison.

Sinon, concernant le programme de développement rural du Languedoc-Roussillon, celui-ci devrait être opérationnel courant 2015 et donc les financements pour les contrats Natura 2000 mobilisables à partir de sept 2015.

M. LAFON dit que des négociations sont encore en cours avec la Commission européenne.

Mme LE POMMELET confirme mais précise que celles-ci concernent surtout les mesures relatives à la mise en œuvre des MAEC (éligibilité de certains couverts) et non pas les contrats non agricoles non forestiers.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Chalot demande si l'assistance a des questions, remarques particulières sur le bilan des activités 2014 dressé ainsi que sur les perspectives proposées. Aucun membre de l'assemblée ne se manifeste.

7) **Relevé de décisions**

Le COPIL Natura 2000 des sites « Etang de Manguio », sous la présidence de M. Chalot, a validé le bilan annuel de la mise en œuvre du DOCOB ainsi que les perspectives pour 2015.